



Cercle de fermières Saint-Gilbert

www.cfqstgilbert.org

Travaillons en équipe avec nos membres

Prochaine réunion mensuelle

Bienvenue à toutes les membres à notre prochaine réunion qui se tiendra :

Mercredi le 14 octobre 2026

DORÉNAVANT À 19h00

À notre local.

Divers sujets seront traités, notamment l'avancement des différents montages de tissage. De bien belles et nouvelles pièces à réaliser, encore, pour notre plus grand bonheur!



INVITATION À TOUS

PREMIER CAFÉ-RENCONTRE 2026-2027

Quand : Samedi le 26 septembre 2026, à 9h30

Endroit : local des Fermières, Centre municipal

Le Cercle ayant reçu une aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, de tout nouveaux équipements ont été acquis afin d'être mis à la disposition des membres Fermières. Ces acquisitions seront donc présentées lors de cette activité.

Profitez de cette belle occasion pour venir rencontrer les membres Fermières et partager sur leur savoir-faire dans la transmission du patrimoine artisanal!



Michelle Robitaille, responsable des communications

100 ans de savoir à partager



photo : Josée Normand – cherche et trouve : l'abeille et la vache!

À L'AGENDA

♦ Prochaine séance du conseil :

5 octobre 2026

♦ Élections provinciales:

5 octobre 2026

♦ Café-rencontre :

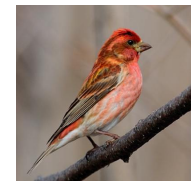
26 septembre 2026

Le Gilbertain

Septembre 2026

À lire ce mois-ci :

- Ramonage des cheminées
- Avis public : dépôt du rôle d'évaluation – 2e année
- Dénéigement des bornes fontaines et du stationnement
- Résumé des séances de juillet, août et septembre



Retrouvez-nous sur le Web et suivez-nous sur Facebook!

www.saint-gilbert.ca



Mot du maire

L'été est déjà passé. Les vacances sont terminées. Le retour à l'école et à la vie normale sont revenus.

Merci à tous de votre grande participation :

- ♦ La fête des voisins a réuni 150 personnes. Le souper retrouvailles 131 personnes.
- ♦ Le deuxième 4 à 7 du Bon Yeu, malgré la pluie, a réuni plus de 75 personnes.
- ♦ Le Festival de la pétanque fut un grand succès avec l'hommage aux Cowboys Fringants.

Il faut le dire une fois de plus : dans les petits pots les meilleurs onguents!

Une petite ligue de pickleball a également vu le jour et sera active le mardi dès 18h jusqu'à la fin octobre, si le temps le permet.

Merci au comité d'embellissement qui rehausse, avec les efforts de leurs bénévoles, la beauté de notre petit village. Merci au comité des loisirs d'être toujours au rendez-vous et d'animer notre milieu de vie.

Dernièrement, plusieurs citoyens se sont illustrés à l'extérieur de notre village :

- * Caroline Gignac, 2^e dans la catégorie Derby d'attelage Simple Préliminaire.
- * Steve Marcotte, 2^e dans la catégorie Derby d'attelage Avancé.
- * Lyam Nadeau, 10 ans, a reçu sa première boucle de ceinture dans la classe relève d'attelage de moins de 14 ans.
- * William Beaulieu s'est classé 2^e à la finale Québécoise barils hommes.

Toutes nos félicitations à chacun de vous pour vos beaux succès!

Bien que l'été soit terminé, continuons sur cette belle lancée en participant nombreux à la fête d'Halloween le **samedi 31 octobre**. Surveillez les annonces, on vous y attend!

Souhaitons du bonheur dans leur nouvelle étape de vie à Rose-Aïma et Adrien Petit qui sont déménagés récemment.

M. Claude Paquin, natif de St-Gilbert, nous a quitté le 02-08-26 ; nos sympathies à toute la famille.

Pierre Rivard,

Maire de Saint-Gilbert



RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE

Il est temps de prévoir le ramonage de votre cheminée. Encore cette année, la Corporation de Développement Économique de Saint-Gilbert va assurer le regroupement des résidents intéressés à ce service afin que l'entreprise en charge ne se déplace qu'une seule fois, soit **samedi le 3 octobre 2026**. En cas de pluie, ce sera reporté au lendemain.

Les tarifs sont les suivants et non négociables, taxes en sus :

- 85 \$ ramonage d'une cheminée
- 40 \$ ramonage d'une 2^e cheminée
- 15 \$ nettoyage d'un tuyau supplémentaire
- 40 \$ inspection visuelle uniquement (cheminée)

Pour les gens intéressés, vous n'avez qu'à communiquer :

⇒ par téléphone avec Mme Carmen Bilodeau au 418 268-8948 ou

⇒ Par courriel à Mme Josée Normand à l'adresse suivante : normand.jo12@gmail.com , messenger ou texto au 418 284-4669, avant le 30 septembre.

N'oubliez pas de nous indiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone pour vous rejoindre.

Ne tardez pas à le faire !

A noter que le ramoneur se réserve le droit de refuser d'effectuer la tâche à certaines résidences.

Merci et une belle fin d'été à tous !

Rappel des numéros utiles à retenir

- 211 Services communautaires et publics
- 511 État du réseau routier
- 811 Info-Santé (non urgent)

Afin de souligner le 100^e anniversaire d'Arvida de façon originale, la ville de Saguenay a demandé à M. Philippe Moisan, concepteur de modèles de LEGO Québécois et Gilbertain, de reproduire le premier pont d'aluminium au monde avec des blocs Lego (**811 blocs**). La conception lui a pris tout le printemps.

On le voit ici avec sa fille Éléonore, avec en arrière-plan le vrai pont D'Arvida et, sur l'autre photo, le pont construit en Lego.

Bravo

Philippe!



Des nouvelles de la FADOQ Saint-Gilbert



Bonjour à tous et à tous,

Un autre été vient de se terminer, c'est donc la reprise des activités d'automne et d'hiver pour notre club.

La première réunion de notre Conseil d'Administration (CA) se tiendra le :

MERCREDI 7 OCTOBRE à 19 h, à notre local habituel.

On y discutera des dates des événements à venir. Vous aurez des nouvelles dans le Gilbertain d'octobre.

Pour ceux et celles dont les cartes de membres viennent à échéance en septembre et octobre, vous devriez avoir reçu par la poste votre avis de renouvellement.

Vous pouvez payer par chèque ou AccèsD. N'oubliez pas d'envoyer votre renouvellement dans l'enveloppe de retour. Merci pour votre collaboration.

Bienvenue à tous les membres!

Au plaisir de se revoir,

Raymond Groleau, Président

Conseil administration de la FADOQ de Saint-Gilbert

17^e édition

SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE
MME AMÉLIE BRACQUEMONT

Vins & fromages

17 octobre 2026 | 19h | 80\$ | École secondaire de St-Marc

Fondation des associations de Saint-Vincent

JOURNÉE PORTE OUVERTE

VENEZ À LA RENCONTRE DE VOS POMPIERS !

SAINT-ALBAN
911
CASERNE 12
INCENDIE
ST-ALBAN (AU BARRAGE)

SAINT-MARC-DES-CARRIERS
911
CASERNE 10
INCENDIE
SAINT-MARC

SAINT-CASIMIR
CASERNE 13
INCENDIE
ST-CASIMIR

SAINT-THURIBE
CASERNE 14
INCENDIE
ST-THURIBE

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026
10 h 00 à 14 h 00
ACCUEIL DU PARC RÉGIONAL DE PORTNEUF (AU BARRAGE) DE ST-ALBAN

ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE !

DÉMONSTRATION EN DIRECT D'UN SAUVETAGE NAUTIQUE AVEC NOTRE BATEAU UMA 17

DÉMONSTRATION DE NOS ÉQUIPEMENTS

DÉMONSTRATION DU DRÔNE DU SERVICE INCENDIE DE ST-BASILE

NOUS FAISONS AUSSI DU RECRUTEMENT !

DEVENEZ POMPIER

- FAITES UNE DIFFÉRENCE DANS VOTRE COMMUNAUTÉ
- FORMATION OFFERTE ET ÉQUIPEMENT FOURNI
- ESPRIT D'ÉQUIPE, ENTRAÏDE ET DÉPASSEMENT DE SOI

ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE !

PRÉVENTION INFORMATION CONSEILS

VENEZ DÉCOUVRIR LE MÉTIER DE POMPIER !

ENSEMBLE, AU SERVICE DE VOTRE SÉCURITÉ !

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE !

CHEFS D'ENTREPRISES, RESPONSABLES RH, SUPERVISEURS ET CONTREMAÎTRES
C'EST VOTRE JOURNÉE TANT ATTENDUE !
L'EFFICACITÉ AU CŒUR DE LA CRÉATIVITÉ.

JASMIN BERGERON

« L'effet WOW en leadership »

ALEXANDRA LAROUCHE

« L'intelligence émotionnelle, l'art de surfer sur la vague ! »

rendez-vous rh PORTNEUF

LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2026
8 H 30 À 16 H
Club de Golf Le Grand Portneuf Saint-Basile

INSCRIPTION: RENDEZVOUSRHPORTNEUF.COM
INFORMATION: JULIE TRUDEL 418 284-2552

ROCH FORTIN

« L'incertitude et l'innovation. Comment réussir à innover en cas d'incertitude »

Conférence Desjardins

« Fraude en entreprise : prévenir, détecter et agir »
par: Josée Borgeleau et Karl Lapointe Legault

Québec MRC de PORTNEUF



Résumé des séances du conseil de juillet, août et septembre

Pour les détails relativement aux délibérations du conseil, consultez les procès-verbaux : saint-gilbert.ca

- Dépôt du rapport du maire aux citoyens relativement à la situation financière de la municipalité
- Autorisation de paiement – Entreprises Rivard et frères inc.
- Autorisation de fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
- Octroi du contrat de location et d'entretien du photocopieur
- Politique de vente de terrains de la municipalité de Saint-Gilbert pour le domaine De La Baie – ajout d'un terrain
- Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – programme nouveaux horizons pour les aînés-PNHA
- Acquisition d'un projecteur fixe sans fil et d'une toile de projection pour la salle municipale
- Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le service de déneigement du réseau routier
- Adoption du règlement U-161-2026 modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'autoriser les habitations de moyenne densité à l'intérieur de la zone résidentielle RA/A-1
- Projet de bâtiment complémentaire assujéti au PIIA et autorisation de dérogation mineure numéro DM-01-2026, superficie maximale pour l'ensemble des constructions complémentaires, 834 rue Principale
- Contribution financière au festival de la pétanque
- Acquisition de compteurs d'eau en conformité avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- Octroi de contrat pour le réaménagement du chemin de la baie
- Octroi de contrat, fauchage des abords de fossés rues Principale, des Érables, Létourneau, du Moulin et Gravel
- Octroi de contrat pour la réparation de deux sections d'asphalte sur la rue principale et la route du moulin
- Autorisation de passage – tour cycliste santé ALCOA
- Autorisation de signature des ententes en matière d'entraide lors d'un incendie ou d'un sauvetage
- Autorisation d'achat d'équipements pour sensibiliser les usagers de la route au respect de la vitesse
- Octroi de contrat à M. Luc Gignac pour le nivelage et le fauchage de certaines routes et chemins

Municipalité de Saint-Gilbert | 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10:00 à 12:00 et de 13:00 à 15:00.

Tél. : 418 268-8194 | info@saint-gilbert.ca



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSION DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL SAISON 2026-2027

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

La Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement du stationnement du centre municipal pour la saison 2026-2027 (de la première à la dernière chute de neige).

Les espaces à déneiger sont :

- La partie avant et les deux côtés du centre municipal, ce qui comprend l'accès nord-est et ouest*
- L'accès conduisant de la salle des patineurs à la patinoire
- La sortie arrière du centre municipal
- L'accès à la réserve de la chaufferie à la biomasse forestière

* Le déneigement en cours latérale droite (à l'ouest) ne devra pas excéder la fin du stationnement asphalté

Clauses d'exécution des travaux :

Le déneigement du stationnement du centre municipal doit être effectué tous les jours de la semaine (7 jours sur 7) et avant les heures d'ouverture du bureau municipal, et ce, dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres de neige. La neige devra être déposée en cours arrière autant que possible et entassée de façon à dégager entièrement le stationnement.

Le déneigement doit être fait à l'aide d'un tracteur d'un minimum de 50 forces (h.p.) muni d'un godet hydraulique ou d'une grappe à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. L'entrepreneur devra fournir des équipements et véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la SAAQ. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les bâtiments, enseignes, lampadaires, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat. Une preuve d'assurance responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 9h et 15h), sous enveloppe cachetée et clairement identifiée : « Soumission - déneigement du centre municipal ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, lundi le 5 octobre 2026 et ouvertes avant la séance du conseil municipal le soir-même, à 19h45, dans la salle du conseil.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.



Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSION DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE SAISON 2026-2027

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

Que la Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie situées sur le territoire de la municipalité pour la saison 2026-2027.

Clauses d'exécution des travaux :

Afin de garantir la sécurité des citoyens, le déneigement complet des bornes-incendie doit être effectué dans les 24 heures suivant la fin d'une accumulation significative de neige. Aucun avis officiel n'est donné à l'entrepreneur pour commencer les opérations. L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm) provenant d'une ou plusieurs précipitations. Le déneigement inclut de façon non limitative, le grattage, le soufflage des espaces autour des bornes incendies à l'aide d'un tracteur en bonne condition de marche, d'un minimum de 50 forces (h.p.) et muni d'un godet hydraulique à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. Le déneigement mécanique doit être complété manuellement à l'aide d'une pelle de façon à assurer la libération complète de la neige accumulée sur et autour des bornes d'incendie. La neige devra être soufflée entièrement et entassée de façon à dégager entièrement la voie publique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les enseignes, la signalisation, les lampadaires, les bornes d'incendie, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra fournir des équipements et des véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la Société automobile du Québec. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

Si l'entrepreneur fait défaut des obligations et ou si le directeur constate que l'entrepreneur n'a pas fait ou n'a pas bien effectué les travaux exigés en vertu du présent document ou n'y apporte pas toute la diligence requise ou ne respecte pas les délais, le directeur pourra mettre en œuvre les équipes et outillages nécessaires pour suppléer au défaut de l'entrepreneur sur simple avis verbal. Dans le cas où la Municipalité serait obligée d'effectuer les travaux elle-même, l'entrepreneur s'engage à rembourser à la Municipalité les dépenses encourues et, de ce fait, autorise la Municipalité à déduire lesdites dépenses à même les versements.

Présentation des soumissions :

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 9h et 15h), sous enveloppe cachetée identifiée « Soumission pour le déneigement des bornes d'incendie ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, lundi le 5 octobre 2026 et ouvertes avant la séance du conseil municipal le soir-même, à 19h45, dans la salle du conseil.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Document à fournir avec la soumission

Une preuve d'assurance-responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Gilbert ce 15^e jour du mois de septembre 2026.

Mylene Robitaille

Mylene Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Suite : Résumé des séances du conseil de juillet, août et septembre

- Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme
- Autorisation de passage au Club motoneige Poulamon inc.
- Octroi de contrat pour l'abaissement des accotements sur la rue principale à l'Entreprise 9080-8304 Qc. inc.
- Octroi de contrat pour la réparation de l'asphalte sous le préau
- Avis à la CPTAQ concernant l'établissement d'une servitude sur le lot 6 700 913
- Approbation du devis de procédure ouverte pour le déneigement du réseau routier
- Octroi de mandat à un courtier pour la vente des terrains de la Municipalité
- Appui au projet Adapt'eau potable de la Capsa et soutien financier à la Capsa
- Participation à l'activité Vins et fromages de la Fondation de l'ESSM
- Avis de motion annonçant une modification au Règlement de zonage U-08-2014 afin de modifier la classification des usages
- Appels d'offres pour le déneigement du stationnement du centre municipal et des bornes incendie
- Autorisation de procéder aux travaux de réfection d'un ponceau dans la route du Moulin

Prenez note que la prochaine séance du conseil municipal du lundi 5 octobre 2026 à 20h se tiendra dans l'ancienne salle du conseil, à l'étage, puisque la salle municipale sera utilisée pour les élections provinciales. Vous pourrez y accéder par les escaliers à l'avant du bâtiment (et non de l'intérieur).

Un p'tit ménage avant l'hiver

? Le saviez-vous ?

La valeur de l'acier étant à son meilleur \$\$\$, vous, propriétaires de carcasses d'automobiles, conteneurs ou autres, pourriez profiter de cette occasion.

Contactez KENNY U-PULL au 418 431-8487

Ils achètent \$\$\$ et s'occupent du transport! Embellissez notre village tout en étant payé !





Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027 ET 2028
2^e ANNÉE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Gilbert a été déposé à mon bureau, sis au 110 rue Principale, le 14 septembre 2026;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

QUE pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 de la municipalité de Saint-Gilbert, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé "[Demande de révision du rôle d'évaluation foncière](#)". Le formulaire est disponible sur le site Internet de la MRC de Portneuf ou au bureau municipal;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement 385 de la MRC de Portneuf, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- Être déposée à la MRC de Portneuf, sise au 185 route 138 à Cap-Santé ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à St-Gilbert, ce 15^e jour du mois de septembre 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière

CONCOURS HALLOWEEN



PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATION ET
COURREZ LA CHANCE DE GAGNER UN DES DEUX PRIX!

PRISE DE PHOTO 24-25 OCTOBRE,
DEBUT DES VOTES 26 OCT SUR LA PAGE FACEBOOK
DE LA MUNICIPALITÉ

PARTY COUNTRY

PARTY
COSTUMÉ

31
OCTOBRE

À PARTIR
DE 18H00

SALLE MUNICIPALE
110 RUE PRINCIPALE SAINT-GILBERT